

**PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Bureau de l'environnement**

**(tél. 02 47 33 13 24)**

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Une consultation du public est ouverte du lundi 15 mars 2021 au lundi 12 avril 2021 sur le territoire de la commune du Louroux relativement à la demande d'enregistrement présentée par l'E.A.R.L. VAN DE POL en vue d'augmentation d'effectif de son élevage bovin situé au lieu-dit « Le Carroir » au Louroux pour atteindre 250 vaches laitières.

En raison de l'épidémie de covid-19, la consultation se tiendra dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.

Ces dispositions sont détaillées à l'annexe de l'arrêté d'ouverture de consultation, consultable en mairie du Louroux et sur le site des services de l'Etat en Indre-et-Loire : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Consultations-en-cours>.

Ce projet relève des rubriques n° 2101-2-b et 1530-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est déposé en mairie du Louroux et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation, sauf fermeture exceptionnelle de la mairie, les lundis, mercredis et samedis de 9 h à 12 h 30, les mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Charnizay ou les adresser en préfecture, par lettre (Préfecture d'Indre-et-Loire – Bureau de l'environnement – 37925 TOURS CEDEX 9) ou par voie électronique ([pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr) en précisant en objet « consultation VAN DE POL ») pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'enregistrement présentée par l'E.A.R.L. VAN DE POL.